



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 96/2023

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret)

**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA MISE EN VOIE SANS ISSUE DE LA RUE EUGENE LEMAIRE**

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret)

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie du 16/09/1966 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'état des lieux,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la rue Eugene LEMAIRE et ainsi la classer en voie sans issue.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

A compter de ce jour et de façon permanente, la rue Eugene LEMAIRE sera modifiée en voie sans issue.

A cet effet un panneau réglementaire sera installé à l'intersection formée par la rue Eugene LEMAIRE et la place Coligny.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté annule l'arrêté n°10/2012 du 26 janvier 2012

**ARTICLE 5 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché.

**ARTICLE 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie Territoriale Autonome de Châtillon-Coligny,
- Monsieur le Chef de Police de la Police Municipale,
- Services d'incendie et de secours,
- Monsieur le responsable du service technique,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtillon-Coligny, le 30 mai 2023.

**Florent DE WILDE**  
Maire de Châtillon-Coligny

Publication ou  
Notification du 30/05/2023

